

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024

ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240508-DE



Exécutoire le 14 juin 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24	Séance du 27 mai 2024
Date de la convocation : 21 mai 2024	
Delib20240508	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoir :

M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024

ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240508-DE



Exécutoire le 14 juin 2024

Delib20240508

OBJET : Modification de la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 relative à la cession d'emprises pour un total de 79 m² sises à Cormelles le Royal, rue du Pommier Gris, Place des Drakkars, Allée Harold et rue des Coudriers

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN rappelle que le conseil municipal de Cormelles le Royal avait, lors de sa séance du 26 juin 2023, délibéré pour céder à l'euro symbolique plusieurs petites parcelles pour un total de 79 m² au profit du bailleur social CDC Habitat.

Finalement, et au moment de la relecture des actes notariés, il apparaît que le bailleur social souhaite que la cession des parcelles cadastrées AC n° 478 (7 m², place des Drakkars), AC n° 489 (3 m² rue du Pommier Gris) et AC n° 490 (4 m² rue du Pommier Gris) se fasse au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Cormelles le Royal au 25, 27, 29 et 31 rue du Pommier Gris.

Les autres dispositions de la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 demeurent inchangées.

Où cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 afin que les parcelles cadastrées AC n° 478 (7 m², place des Drakkars), AC n° 489 (3 m² rue du Pommier Gris) et AC n° 490 (4 m² rue du Pommier Gris) soient cédées à l'euro symbolique au profit du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à Cormelles le Royal au 25, 27, 29 et 31 rue du Pommier Gris et non au Bailleur Social CDC Habitat comme prévu initialement.
- décide que les autres dispositions de la délibération n° Delib20230718 du 26 juin 2023 demeurent inchangées.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 30 mai 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN